



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne



## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Disparition du *Matin papier*

### **Tamedia quitte la médiation et rompt unilatéralement le dialogue**

**Les gouvernements des cantons de Vaud et de Genève ont appris avec consternation la décision de Tamedia de quitter la médiation qu'ils avaient proposée. A l'heure où des pistes sont explorées pour atténuer l'impact de la disparition du *Matin papier* sur l'emploi et la diversité médiatique, cette décision unilatérale rompt de manière abrupte le processus d'étude de toutes les alternatives et fait à nouveau planer un risque de conflit collectif.**

Entre les 9 et 13 juillet, se sont déroulées quatre séances de négociation et de travail pour approfondir divers scénarios. La délégation du Conseil d'Etat vaudois a cependant constaté le 13 juillet que la médiation devait se poursuivre car, de part et d'autre, plusieurs pistes devaient encore être documentées et approfondies.

Le 14 juillet, la délégation du Conseil d'Etat vaudois a rencontré M. Christian Constantin. A la demande de ce dernier, la délégation a organisé en début de semaine prochaine une rencontre avec un partenaire indispensable à la réalisation du projet du *Matin Sports*. Cette réunion doit avoir lieu en présence de ce partenaire, de M. Constantin et de la délégation du Conseil d'Etat vaudois.

Ce jeudi 20 juillet, Tamedia a fait part de sa volonté de quitter la médiation, arguant d'un manque de sérieux des propositions des interlocuteurs et contestant, au nom de la séparation des pouvoirs, le rôle de médiateur de l'Etat dans ce dossier.

En conséquence, les gouvernements du Canton de Vaud et de Genève font part publiquement de leur incompréhension et de leur consternation face à cette décision abrupte et unilatérale qui rompt avec volonté d'apaisement manifestée au début du processus. Cette décision interrompt prématurément une médiation qui, pour porter ses fruits, demandait un minimum de temps pour des analyses approfondies. Elle démontre également que Tamedia s'est engagé dans ce processus sans réelle volonté de proposer ou de devoir élaborer des solutions différentes de la stratégie initiale de

l'entreprise.

Pour mémoire, les parties s'étaient engagées à suspendre, tant que durait la médiation, toutes mesures ou notifications incompatibles avec un tel processus, telles que licenciements ou grèves; les délais des licenciements notifiés à ce jour étaient suspendus. Le président de l'organe vaudois de conciliation avait été informé de cette démarche de manière à pouvoir surseoir dans la mesure nécessaire aux procédures en cours devant cette instance.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 juillet 2018